COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 SEPTEMBRE 2026

AUDITION D'EMMANUEL GRÉGOIRE AU SÉNAT : IL AFFIRME AVOIR PRIS DES "MESURES SPECTACULAIRES": MAIS OÙ SONT LES PREUVES ?

L'audition d'Emmanuel Grégoire devant le Sénat devait permettre d'établir ce qu'il avait réellement fait, lorsqu'il exerçait des responsabilités de premier plan au sein de l'exécutif parisien, pour protéger les enfants accueillis dans le périscolaire.

Elle n'a apporté aucune réponse sérieuse.

Interrogé sur son action, **Emmanuel Grégoire a affirmé avoir pris le sujet « au maximum de ce qu'il pouvait faire ».** . Mais aucune preuve n'est venue étayer ses déclarations. Pire encore, il se décharge de toute responsabilité après 2017, date à laquelle il quitte ses fonctions d'adjoint aux ressources humaines.

Pas un mail. Pas une circulaire. Pas une note adressée aux services. Pas un compte rendu de réunion. Pas une convocation. Pas un rendez-vous de travail documenté. Rien.

Devant les sénateurs, il affirme désormais que, depuis son arrivée à la tête de la Ville, toutes les recommandations de ce rapport ont été mises en œuvre. Cette affirmation pose une question supplémentaire : **si ces recommandations pouvaient être appliquées aujourd'hui, pourquoi certaines ne l'ont-elles pas été plus tôt, alors qu'Emmanuel Grégoire exerçait déjà des responsabilités centrales dans l'exécutif parisien ?**

On nous demande donc de croire que les élus auraient alerté, agi et donné toutes les instructions nécessaires, mais qu'aucune trace de cette action n'existerait dans une administration de plus de 50 000 agents. Cette explication n'est pas crédible.

Au fil des auditions de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris et de la mission sénatoriale, les élus socialistes et les directions concernées développent la même ligne de défense : **chacun affirme avoir fait son travail et renvoie la responsabilité à l'échelon inférieur.**

Le maire actuel renvoie vers la loi, l'ancienne maire renvoie vers ses adjoints. Les adjoints renvoient vers les directions. Les directions renvoient vers leurs N-1 et leurs N-2. Et, tout en bas de la chaîne, on désigne les responsables éducatifs et les directeurs du périscolaire, c'est-à-dire celles et ceux qui devaient gérer quotidiennement la pénurie de personnels, l'instabilité des équipes et les injonctions de leur hiérarchie.

À mesure que les auditions se succèdent, cette convergence ressemble de moins en moins à une coïncidence et de plus en plus à **une stratégie commune : noyer les responsabilités politiques dans l'organigramme administratif.**

Mais la responsabilité politique ne se délègue pas vers le bas lorsque le pouvoir de décider se trouve en haut.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 SEPTEMBRE 2026

Les élus de l'exécutif parisien ne peuvent pas continuer à esquiver les questions essentielles :

- Pourquoi les alertes internes, celles des syndicats, des parents et de l'opposition ont-elles été ignorées ou minimisées pendant des années ?
- Pourquoi les situations de non-respect des taux d'encadrement n'ont-elles pas provoqué une réaction politique immédiate ?
- Pourquoi la Ville a-t-elle fait de la précarité, des vacations et des contrats courts un mode permanent de gestion des personnels chargés d'encadrer les enfants ?
- Qui connaissait les dysfonctionnements et les signalements ?
- Quelles consignes ont été données, quand et avec quel contrôle de leur application ?

Les auditions politiques ne suffiront manifestement pas à faire toute la lumière. Nous le disons donc clairement aux parents et aux victimes : **s'ils veulent que les responsabilités individuelles soient recherchées, y compris celles des élus qui dirigeaient la Ville, ils ont le droit de déposer plainte et de demander à la justice d'enquêter.** Les élus ne bénéficient d'aucune immunité lorsque sont en cause leurs décisions, leurs abstentions ou d'éventuels manquements à leur obligation de protection.

Le groupe Nouveau Paris Populaire a déjà saisi la justice. Nous attendons désormais qu'elle enquête avec tous les moyens dont elle dispose, dans le respect de la présomption d'innocence : réquisitionner les courriels et les notes internes, reconstituer la chaîne des alertes et des décisions, confronter les déclarations et déterminer qui savait, qui pouvait agir et ce qui a effectivement été fait.

Le parallèle avec l'affaire de Bétharram doit être entendu, même si les situations ne sont pas identiques, les mécanismes institutionnels restent les mêmes : des enfants parlent, des familles alertent, l'institution minimise et on laisse le temps diluer les responsabilités. À Bétharram, des décennies plus tard, d'anciens élèves ont saisi la justice pour demander des comptes.

Le scandale des violences et violences pédocriminelles dans le périscolaire parisien n'est pas terminé. Les enfants victimes aujourd'hui dans les structures parisiennes grandiront eux aussi et demanderont qui savait, qui pouvait agir et ce qui a été fait pour les protéger.

Après « l'échec collectif » reconnu par Anne Hidalgo et la prise de conscience tardive de Patrick Bloche, l'audition d'Emmanuel Grégoire laisse une nouvelle question sans réponse : s'il a réellement fait « le maximum », où sont les actes qui permettent de l'établir ?

Le temps de la communication municipale doit maintenant céder la place au temps de la justice et des responsabilités.